Avis public



ENTRÉE EN VIGUEUR

REGLEMENTS 2016-05-01 ET 2016-05-03

AVIS est par la présente donné, par le soussigné, que conformément à la *Charte de la Ville de Montréal* (chapitre C-11.4) et la *Loi sur l'aménagement e l'urbanisme* (chapitre A-19.1), un certificat de conformité a été délivré le 26 mai 2017 par le Greffier de la Ville de Montréal, à l'égard des règlements suivants :

Règlement (2016-05-01) modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277).

Règlement (2016-05-03) modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277).

En conséquence, les règlements susmentionnés sont entrés en vigueur le 26 mai 2017.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est. rez-de-chaussée. de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 31 mai 2017

Le secrétaire d'arrondissement, M° Claude Groulx